



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-dix-septième session

Genève, 24-26 février 2015

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Résultats des réunions du Bureau du Comité des transports intérieurs

Résultats des réunions du Bureau du Comité des transports intérieurs en 2014

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document rend compte des résultats des réunions tenues par le Bureau du Comité des transports intérieurs en 2014.

Le Comité est invité à examiner le document ECE/TRANS/2015/20. Il souhaitera peut-être se référer aux décisions adoptées par le Bureau au titre des points pertinents de son ordre du jour.



Introduction

1. Conformément aux décisions prises par le Comité des transports intérieurs (CTI), ci-après dénommé «le Comité» (ECE/TRANS/125, par. 14 et 15, et ECE/TRANS/236, par. 74), le Bureau du Comité s'est réuni le 27 février, le 3 juin et les 27 et 28 novembre 2014.
2. Conformément au plan d'action de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Bureau remplit les fonctions ci-après relatives à l'organisation des sessions annuelles du Comité: élaborer un ordre du jour bien ciblé en définissant les objectifs et en précisant le temps à consacrer à chaque question; indiquer les principaux sujets pour lesquels des décisions sont nécessaires; délimiter les thèmes de discussion de la session; contrôler et évaluer le travail effectué depuis la session précédente; suivre le déroulement des activités et les coordonner de façon à éviter qu'elles fassent double emploi avec celles d'autres organisations pertinentes; et formuler des propositions concernant les activités prioritaires dans le programme de travail en indiquant, lorsque c'est possible, différentes options (E/ECE/1347, chap. III, A, 2 b)).
3. Les annexes rendent compte des résultats des réunions du Bureau, conformément à son mandat, pour examen par le Comité.

Annexe I

Résultats de la première réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2014-2015 (27 février 2014)

I. Participation

1. La réunion était présidée par Jerzy Kleniewski (Pologne). Les membres suivants y ont participé: Björn Oriwohl (Allemagne), Farid Valiyev (Azerbaïdjan), Andrei Popov¹ (Biélarus), Kristof Schockaert (Belgique), Sergey Andreev (Fédération de Russie), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), Adriana Pacuraru (Roumanie), Jean-Claude Schneuwly (Suisse), Roman Symonenko (Ukraine) et Ricardo Pascual Bremon (Commission européenne). Isabelle Paillet (France), Antonio Erario (Italie) et Takhir Aliev (Ouzbékistan) n'étaient pas en mesure de participer à la réunion.

II. Questions découlant de la soixante-seizième session du Comité des transports intérieurs

2. Le Bureau a étudié les résultats de la soixante-seizième session du Comité des transports intérieurs et s'est déclaré satisfait que cette session se soit déroulée avec succès, puisqu'elle avait débouché sur un certain nombre de décisions importantes. Les décisions du Comité qui ont le plus d'incidences sont notamment:

- L'approbation du nouveau Code de bonne pratique non contraignant pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU). Ce Code CTU entrera en vigueur dès qu'il aura été approuvé par l'OIT et l'OMI. La CEE a été priée de créer un site Web spécifique pour sa diffusion (décision principale 26);
- L'invitation faite aux gouvernements d'envisager, en tant que Parties contractantes, de modifier les critères d'adhésion aux instruments juridiques internationaux concernés afin que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies puissent profiter des accords et conventions administrés par la CEE. S'agissant de l'Accord AETR, le Comité s'est félicité du soutien exprimé lors de la session par les délégués de la Fédération de Russie, de la Turquie, de l'Ukraine et de l'Union européenne au sujet de la modification de l'article 14, tout en appelant les gouvernements qui participent aux travaux du Groupe d'experts à parvenir dès que possible à un consensus pour modifier l'article 22 *bis* (décision principale 16);
- L'approbation de l'hébergement dans les locaux de la CEE d'une nouvelle base de données pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (décision principale 20);
- L'expression de sa satisfaction face aux réalisations et aux progrès réalisés dans le cadre du projet ForFITS. Le Comité s'est félicité de la présentation de ce projet à l'Assemblée générale des Nations Unies et demandé qu'un gouvernement se porte volontaire pour jouer le rôle de chef de file et parrainer un rapport (décision principale 8);

¹ En remplacement de Sergei Dubina.

- La demande faite au secrétariat d'organiser un Jour du Traité à New York pour promouvoir l'adhésion aux Conventions de l'ONU en matière de sécurité routière (décision principale 15). Comme convenu avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, ce Jour du Traité aura lieu le 5 juin 2014;
- L'accueil favorable réservé aux progrès réalisés dans le cadre du RID/ADR/ADN en ce qui concerne l'obligation de signaler tout incident survenu durant le transport intérieur de marchandises dangereuses et l'appel lancé aux Parties contractantes pour qu'elles commencent à le faire dans la base de données sur les accidents et incidents (décision principale 33);
- La recommandation faite aux parties intéressées de créer un groupe informel d'experts chargé de se consulter et de se coordonner en ce qui concerne l'élaboration éventuelle d'une nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages transportés par chemin de fer;
- L'examen du document intitulé «Gaz d'échappement des moteurs diesel: mythes et réalités»;
- L'expression de son soutien à des transports durables respectueux de l'environnement, abordables et sûrs lors des négociations à venir à New York sur les futurs objectifs de développement durable (décision principale 6);
- La décision 29 concernant la Convention TIR.

3. Le Bureau a conclu que la table ronde organisée dans la matinée du 25 février 2014 sur le thème «L'innovation au service de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité durable» avait donné l'occasion de discuter des principaux défis de la mobilité durable. Il a relevé que plus de 150 personnes représentant 42 pays, la Commission européenne et 36 organisations internationales et non gouvernementales avaient participé à cet événement. Le défi de la transition vers la mobilité et les transports durables est au cœur des travaux du Comité des transports intérieurs. Un appui précieux a été reçu des gouvernements et des parties prenantes dans le cadre des efforts entrepris pour mettre sur pied une plate-forme internationale destinée à réunir des décideurs politiques, à diffuser les meilleures pratiques, à mener des activités de renforcement des capacités et à procéder à des analyses. Le Comité a démontré à nouveau que son rôle était de constituer: a) un centre de conventions et d'accords internationaux permettant d'accélérer l'introduction de normes communes et de réglementations adoptées au niveau international en matière d'innovations clefs; b) un forum qui collecte et diffuse les meilleures pratiques du monde entier; c) une plate-forme d'analyse politique et institutionnelle; et d) un coordonnateur des activités de renforcement des capacités et de l'assistance technique aux États membres concernés.

4. Le Bureau s'est félicité des résultats de la quatrième réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité qui était réservée aux délégués des gouvernements. Y ont participé 48 représentants de 25 pays, dont 3 États non membres de la CEE, ainsi que les présidents de 12 groupes de travail et comités de gestion. Les gouvernements ont discuté des types de participation au Comité et à ses organes subsidiaires de Parties contractantes à des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports mais qui ne sont pas membres de la CEE. Il a été conclu qu'il importait de suivre une approche sans exclusive pour que tous les États Membres de l'ONU jouissent des mêmes droits en ce qui concerne les conventions des Nations Unies et, partant, pour rendre l'adhésion aux instruments juridiques relatifs aux transports plus attrayante pour les États non membres de la CEE.

5. Le Bureau a demandé au secrétariat d'établir un document officiel pour la prochaine session du Comité sur la base des enseignements tirés, ainsi qu'une ébauche de l'ordre du jour et du programme de la soixante-dix-septième session afin qu'il l'examine à sa réunion de juin.

6. Le Bureau s'est déclaré satisfait de l'excellente organisation de la soixante-seizième session du Comité, en particulier du débat de politique générale, ainsi que de l'élaboration et de l'adoption en temps opportun d'une liste simplifiée et concise des principales décisions dans les trois langues officielles de la CEE. Il a remercié le secrétariat de ses efforts. Le Bureau a estimé que pour accroître l'efficacité de la soixante-dix-septième session du Comité des transports intérieurs: a) le projet de liste de décisions devait continuer à être distribué en temps opportun aux États membres du CTI, conformément à la bonne pratique établie à la soixante-seizième session; b) contrairement à ce qui s'est passé lors de la soixante-seizième session, les projets de décision ne doivent être lus après chaque point de l'ordre du jour, car les délégués les auront déjà reçus bien avant la session. Le temps ainsi gagné pourra être consacré à des débats fructueux et le besoin de traductions informelles des modifications à des projets de décision sera moindre.

III. Date de la prochaine réunion

7. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion le mardi 3 juin 2014 à partir de 10 heures.

Annexe II

Résultats de la deuxième réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2014-2015 (3 juin 2014)

I. Participation

1. La réunion était présidée par Jerzy Kleniewski (Pologne). Les membres suivants y ont participé: Björn Oriwohl (Allemagne), Farid Valiyev (Azerbaïdjan), Kristof Schockaert (Belgique), Sergey Andreev (Fédération de Russie), Isabelle Paillet (France), Antonio Erario (Italie), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), Jean-Claude Schnewly (Suisse), Mykhailo Harmash (Ukraine)¹ et Ricardo Pascual Bremon (Commission européenne). Sergei Dubina (Biélarus), Adriana Pacuraru (Roumanie) et Takhir Aliev (Ouzbékistan) n'étaient pas en mesure de participer à la réunion.

2. Il a été rappelé aux membres que conformément au règlement intérieur du Bureau, ils devaient désigner un remplaçant s'ils n'étaient pas en mesure d'assister à une réunion du Bureau.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Bureau a adopté son ordre du jour provisoire (TRANS/BUR.2014/4).

III. Bilan de la soixante-seizième session du Comité des transports intérieurs

4. Le Bureau a examiné les résultats de la soixante-seizième session du Comité (document informel n° 1), relevant que cet événement avait également été fructueux en termes de niveau et de durée de la participation. Il a estimé que les modifications apportées au format des documents officiels étaient utiles. Parmi ces modifications, l'inclusion de brefs résumés dans chaque document officiel et la mention des décisions envisagées dans l'ordre du jour annoté ont été particulièrement appréciées. Dans le même temps, le Bureau a souhaité que les interventions au titre des points de l'ordre du jour soient plus structurées afin que les interactions soient plus intenses et plus approfondies sur certains points, tout en insistant sur la nécessité de laisser suffisamment de temps pour l'examen des activités des groupes de travail, surtout lorsque leurs présidents sont présents.

5. Le Bureau a fait part de son plein appui au projet de mise sur pied d'un système de notification par courriel qui permette aux parties intéressées d'être informées que les documents ont été téléchargés sur les pages correspondantes des sites Web du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires (document informel n° 2). Après avoir examiné les principaux paramètres de ce projet, le Bureau a estimé que ce système devait être mis au point de manière à être étendu ultérieurement à tous les organes subsidiaires du CTI ainsi qu'à d'autres sous-programmes de la CCE le cas échéant. Le Bureau a également noté que ce système pourrait permettre d'économiser le papier utilisé actuellement pour imprimer les documents officiels qui sont distribués ensuite à des listes de diffusion parfois

¹ En remplacement de Roman Symonenko.

dépassées. Il a demandé au secrétariat de faire le point sur l'évolution de ce projet lors de sa prochaine session en novembre 2014. Plusieurs membres du Bureau ont demandé de pouvoir être rayés de la liste de distribution car ils consultent les documents sur le site Web et n'ont pas besoin de s'encombrer de tas de papiers après les réunions. Le secrétariat donnera suite à cette question.

Documents

Document informel n° 1, document informel n° 2.

IV. Réunion du Président du Comité des transports intérieurs avec le Comité exécutif

6. Le Président a informé le Bureau de sa participation à la réunion du Comité exécutif, le 30 avril 2014, dont il a relevé au passage le niveau élevé de participation et d'intérêt. Lors de cette réunion, le Comité exécutif a approuvé toutes les décisions du CTI et s'est déclaré satisfait des résultats concrets et tangibles obtenus et présentés par le Comité et ses organes subsidiaires. Le Bureau a noté qu'au terme du processus d'examen le Comité exécutif reviendrait à sa pratique consistant à rencontrer les présidents des comités sectoriels après leurs sessions annuelles.

Documents

Rapport du Président du Comité des transports intérieurs TI au Comité exécutif et présentation PowerPoint.

V. Suivi de la session réservée aux gouvernements, dite «réunion des présidents»

7. Le Bureau a rappelé que les présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques de la CEE, les membres du Bureau et des représentants des gouvernements participant à la soixante-seizième session du Comité avaient assisté à la session réservée aux gouvernements qui s'est tenue dans la matinée du 27 février 2014. Cette réunion a permis aux participants d'avoir une discussion ouverte sur des questions stratégiques liées à la participation de Parties contractantes non membres de la CEE aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

8. Le Bureau s'est félicité des résultats de cette réunion (document informel n° 3), a fait des observations concernant le résumé de la réunion (par exemple en préconisant l'utilisation d'un langage plus diplomatique) et a demandé au secrétariat de le diffuser auprès des participants sous forme de conclusions du Président du Comité des transports intérieurs.

9. Le Bureau a rappelé que le Comité avait prié le secrétariat d'établir pour la prochaine session du Comité des transports intérieurs un document officiel basé sur une description détaillée des pratiques du CTI, de ses groupes de travail et de ses comités de gestion, assortie d'analyses, d'options et de solutions, en vue d'évaluer l'utilité de prendre une décision à ce sujet lors de sa soixante-dix-septième session. Le Bureau a demandé au secrétariat d'inviter les groupes de travail et les comités de gestion à communiquer des informations à ce sujet tout au long de l'année.

10. Le Bureau a débattu de la prochaine session restreinte et de la question de savoir s'il convenait d'en modifier le titre puisque «Réunion des présidents (...)» ne reflète qu'imparfaitement la nature de cette réunion, qui a vocation à être une session réservée aux

gouvernements avec la participation des présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion. Aucune décision n'a cependant été prise à ce sujet et le Bureau a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa session de novembre. Il a en outre été noté qu'il faudrait plutôt parler de «Réunion *avec* les présidents (...)».

11. Un accord général s'est dégagé au sein du Bureau pour considérer que puisque la session restreinte est destinée aux gouvernements elle a toute autorité pour prendre des décisions. Toutefois, la procédure de discussion et de délibération ainsi que la procédure de prise de décisions doivent être claires. À cet effet, le Bureau a demandé au secrétariat d'établir une note thématique sur les procédures de la session restreinte.

12. Le Bureau a demandé au secrétariat d'établir une note thématique sur le thème et l'ordre du jour de la session restreinte pour sa prochaine réunion en novembre 2014, sur la base des informations communiquées par les présidents des organes subsidiaires du Comité.

Document

Document informel n° 3

VI. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

13. Le Bureau a été informé des résultats de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui a été accueillie par le Gouvernement français (14-16 avril 2014, Paris). Il a également pris connaissance de la Déclaration de Paris, qui établit l'orientation du Programme jusqu'en 2020, y compris les objectifs prioritaires, indique les voies à suivre dans ce contexte, confirme le cadre institutionnel du PPE-TSE et expose les modes de répartition des responsabilités et les moyens d'appui financier et matériel au Programme.

14. Le Bureau a reçu des informations actualisées sur la prochaine «course de relais» du PPE-TSE et sur l'atelier qui devait se tenir en septembre 2014 à Kaunas, en Lituanie, ainsi que sur l'application de l'outil ForFITS (For Future Inland Transport Systems) dans le cadre de cet atelier. Le Bureau a appuyé vigoureusement la promotion, par l'intermédiaire du PPE-TSE, des outils destinés à favoriser les transports durables mis au point par la CEE.

Document

Déclaration de Paris

VII. Préparation de la soixante-dix-septième session du Comité des transports intérieurs

15. Le Bureau a examiné la préparation de la soixante-dix-septième session du Comité, sur la base du projet d'ordre du jour et de programme, ainsi que des propositions du secrétariat quant aux thèmes possibles du débat de politique générale (document informel n° 4).

16. Le Bureau a examiné trois thèmes susceptibles d'être retenus pour le débat de politique générale: a) l'avenir du transport de voyageurs par chemin de fer; b) les véhicules autonomes dans les transports terrestres; et c) la mobilité et les transports urbains durables. Il a choisi la mobilité et les transports urbains durables comme thème de la soixante-dix-septième session du Comité et demandé au secrétariat d'établir une note thématique sur le débat de politique générale et sur les moyens d'assurer un niveau plus élevé de participation

à la réunion de novembre du Bureau. Il a en outre prié le secrétariat de déterminer quels groupes de travail devraient participer à sa préparation et de veiller à ce que tous les niveaux (national, subrégional et municipal) soient représentés.

17. L'actualité de cette question en prévision des négociations globales sur le cadre des objectifs de développement durable à atteindre après 2015, ainsi que les fortes synergies avec la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et la Déclaration de Paris ont été relevées. Les autres thèmes proposés ont été jugés d'un intérêt moins immédiat.

18. Le document informel n° 5 contenant un avant-projet d'ordre du jour et de programme de la soixante-dix-septième session du Comité a été examiné. Le Bureau a demandé que la session réservée aux gouvernements soit déplacée du dernier au premier jour de la session pour qu'elle suive immédiatement le débat de politique générale. Il a aussi prié le secrétariat d'établir l'ordre du jour avec un calendrier provisoire pour l'examen des divers points.

Documents

Document informel n° 4 et document informel n° 5

VIII. Ressources et effectifs nécessaires à la Division des transports

19. Le secrétariat a informé le Bureau sur les questions liées au personnel: nouveaux membres du personnel pour le sous-programme, recrutements, départ imminent à la retraite de fonctionnaires de rang supérieur et autres questions connexes. Le secrétariat a également informé le Bureau de certaines préoccupations liées au financement de domaines de travail stratégiques, tels que les projets SafeFITS, ForFITS et le PPE-TSE.

IX. Questions diverses

20. Le secrétariat a informé le Bureau des progrès accomplis dans le cadre de diverses activités et publications analytiques, notamment en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique dans le secteur des transports, l'indice de développement des transports, l'actualisation du document sur les transports dans le cadre du développement durable, etc.

21. Le Bureau a été informé de l'état d'avancement, de l'utilisation future et du développement ultérieur du projet ForFITS. C'est l'utilisation de cet outil qui en fera la valeur, ainsi que les nouvelles possibilités qui se sont présentées: invitation de la Division de l'environnement à la Division des transports de participer à une réunion du Programme d'études de performance environnementale (du 15 au 25 septembre 2014, en Géorgie); ForFITS constituant l'épine dorsale du chapitre consacré aux transports dans l'EPE; intérêt manifesté par le Gouvernement lituanien et la ville de Kaunas pour le projet ForFITS dans le cadre des préparatifs pour l'atelier du PPE-TSE sur les transports urbains et la qualité de l'air (24 et 25 septembre 2014, à Kaunas). Un nouveau module sur la sécurité routière – appelé «SafeFITS» – pourrait renforcer considérablement le projet ForFITS en tant qu'outil au service des transports durables. L'IRU a fait part de son intérêt pour le financement de la mise au point de ce module SafeFITS, compte tenu de son désir de rendre le transport routier plus sûr. Le Gouvernement canadien a offert de financer une étude de faisabilité portant sur l'ajout d'un module à l'outil ForFITS pour englober également les engins mobiles non routiers. On estime que ces engins, qui sont utilisés dans les mines et l'agriculture, contribuent à hauteur de 15 à 20 % aux émissions de CO₂. Il a également été

souligné que ForFITS pourrait devenir un outil de référence dans le cadre de la préparation de mesures d'atténuation appropriées au niveau national.

22. Le Bureau a été informé par le secrétariat de la situation actuelle et des développements en cours en ce qui concerne l'application de la Convention TIR sur le territoire de la Fédération de Russie, ainsi que de la prochaine session extraordinaire du Comité de gestion TIR (AC.2). Il a fait part de son inquiétude face à la situation actuelle et souhaité que les problèmes soient résolus lors de la prochaine réunion de l'AC.2.

23. Le Bureau a confirmé qu'il était approprié que les documents soient reçus une semaine avant ses réunions, tout en notant qu'il serait préférable de les recevoir le plus tôt possible. Il faudrait à ce propos tenir compte des circonstances particulières (par exemple des jours fériés) lorsque le secrétariat envoie ces documents.

X. Date de la prochaine réunion

24. La prochaine réunion du Bureau se tiendra les jeudi et vendredi 27 et 28 novembre 2014.

Annexe III

Résultats de la troisième réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2014-2015 (27 et 28 novembre 2014)

I. Participation

1. La réunion était présidée par Jerzy Kleniewski (Pologne) – Président. Les membres suivants y ont participé: Isabelle Paillet (France) – Vice-Présidente, Sergey Andreev (Fédération de Russie) – Vice-Président, Björn Oriwohl (Allemagne), Farid Valiyev (Azerbaïdjan), Kristof Schockaert (Belgique), Antonio Erario (Italie), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), Adriana Pacuraru (Roumanie), Jean-Claude Schneuwly (Suisse), Mykhailo Harmash (Ukraine)¹ et Ricardo Pascual Bremon (Commission européenne). Sergei Dubina (Biélarus) et Takhir Aliev (Ouzbékistan) n'étaient pas présents.

2. Il a été rappelé aux membres que conformément au règlement intérieur du Bureau, ils devaient désigner un remplaçant s'ils n'étaient pas en mesure d'assister à une réunion du Bureau.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Bureau a adopté son ordre du jour provisoire (TRANS/BUR.2014/6).

III. Rapport annuel du Comité des transports intérieurs

4. Le Bureau a examiné le rapport annuel concernant les activités menées en 2014 par le Comité des transports intérieurs et par ses organes subsidiaires (document informel n° 1). Il a été informé qu'une version résumée serait soumise pour le Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe (CEE), tandis que la version intégrale serait disponible pour la session du Comité. Le Bureau a décidé de soumettre dans les huit jours les observations reçues au sujet du document informel n° 1.

Document

Document informel n° 1.

IV. Activités du Comité exécutif et de la Commission

5. Le Bureau a été informé des préparatifs en vue de la soixante-sixième session de la CEE (Genève, 14-16 avril 2015). Le projet de programme de la session de la Commission est contenu dans le document informel n° 2.

Document

Document informel n° 2.

¹ En remplacement de Roman Symonenko.

V. Préparatifs en vue de la session restreinte du Comité (réunion avec les présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques de l'ONU)

6. Comme l'avait décidé le Bureau lors de sa réunion de juin, le secrétariat a établi un document proposant un programme et des thèmes de discussion pour la session restreinte (document informel n° 3). Le Bureau a décidé que le thème de la session restreinte serait «la participation de Parties contractantes non membres de la CEE au Comité et à ses organes subsidiaires».

7. Le Bureau a estimé que le titre de cette réunion pourrait être: «Session restreinte du Comité – Réunion avec les présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques de l'ONU». Il a en outre été réaffirmé qu'il pourrait être utile dans certains cas d'inviter des organisations intergouvernementales et gouvernementales si leurs domaines d'activité sont liés au(x) thème(s) abordé(s) dans le cadre de la session restreinte.

8. Le Bureau a rappelé que le secrétariat avait été prié, lors de la soixante-seizième session du Comité, d'établir en prévision de la soixante-dix-septième session un document officiel sur les pratiques actuelles des organes subsidiaires du CTI en ce qui concerne la participation des Parties contractantes non membres de la CEE. Ce document est en cours d'élaboration et le secrétariat a donc donné des informations oralement.

9. Le secrétariat a également communiqué des informations concernant les possibilités de prise de décisions lors de la session restreinte, en réponse à la demande qui lui avait été faite par le Bureau lors de sa réunion de juin 2014 (document informel n° 4). Après avoir examiné différents aspects procéduraux, le Bureau a estimé que la procédure de prise de décisions du Comité, qui se conforme aux règles 38 à 43 du Règlement intérieur de la CEE, était aussi applicable à cette partie de la session du Comité et incluait la mise à disposition des missions permanentes, à l'avance, des décisions proposées ou attendues. Il a estimé qu'il n'y avait pas besoin de règles de procédure différentes. Le Bureau a estimé que la session restreinte était avant tout destinée à permettre des échanges de vues et une réflexion commune sur des questions horizontales sensibles ne se prêtant pas nécessairement à un débat public. Un membre du Bureau a aussi soulevé la question du «statut juridique de la session restreinte, puisque les pays non membres de la CEE n'ont pas le droit de participer au processus décisionnel du Comité des transports intérieurs». Un consensus s'est dégagé en faveur de la pratique actuelle qui consiste à inclure les conclusions de la session restreinte dans le résumé des travaux établi par le Président et à distribuer ce résumé aux participants à la session.

Documents

Document informel n° 3 et document informel n° 4.

VI. Le plan-cadre de développement durable pour l'après-2015 et les transports

10. Le Bureau a été informé des activités de suivi de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable («Rio+20») et en particulier des négociations en cours à l'échelon mondial au sujet de la formulation des objectifs de développement durable à atteindre après 2015, ainsi que des principaux faits nouveaux concernant la place des transports durables dans ce cadre. Le Bureau a demandé au secrétariat de fournir des

informations aux membres du Comité des transports intérieurs sur l'évolution des négociations en cours et sur leurs résultats, notamment sur le rapport de synthèse du Secrétaire général qui constituerait une contribution officielle aux négociations internationales jusqu'au Sommet des Nations Unies sur les objectifs du développement durable qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2015.

VII. Environnement, changements climatiques et transports

11. Le Bureau a accueilli avec satisfaction les renseignements fournis par le secrétariat au sujet des activités destinées à aider les gouvernements à atténuer les effets néfastes des transports sur l'environnement: sur les faits nouveaux intervenus dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE); sur la coopération récente entre les divisions de l'environnement et des transports de la CEE dans le cadre des études de la performance environnementale (EPE) pour ce qui est du chapitre consacré aux transports; ainsi que sur l'application de l'outil ForFITS dans le PPE-TSE et les EPE. Voir les documents informels n^{os} 5 et 6. Le financement de ces activités a été assuré par les fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE et des EPE. L'outil ForFITS sert à surveiller et à évaluer les émissions de CO₂ dans le secteur des transports intérieurs; il comporte un outil de conversion qui permet de choisir les politiques à mettre en œuvre dans le domaine des transports pour faciliter l'atténuation des effets des changements climatiques (document informel n^o 7).

12. Le Bureau a également reçu des informations sur les possibilités d'utilisation future et de développement ultérieur de l'outil ForFITS, sur le nouveau module concernant les engins mobiles non routiers et sur le projet SafeFITS. Le Bureau a apprécié l'apport tangible de l'outil ForFITS aux efforts de réduction des émissions de CO₂ dans les politiques de transport et donc son utilité en termes de mobilité et de transports durables. Dans le même temps un membre du Bureau a demandé des éclaircissements quant au mandat et au financement de l'application de cet outil au niveau paneuropéen. Le secrétariat a expliqué que le projet ForFITS du compte de l'ONU pour le développement (www.unece.org/trans/theme_forfits.html) avait été achevé sans qu'en soient livrés les résultats au niveau régional ou mondial faute de temps, même si les attentes du projet d'origine avaient été dépassées dans d'autres domaines. L'utilisation de l'outil ForFITS en matière de développement de transports intérieurs durables devrait aussi faire partie des cadres stratégiques du sous-programme des transports pour les périodes 2014-2015 et 2016-2017. Voir les documents de l'Assemblée générale A/67/6 du 28 février 2012 (www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/67/6 (Prog.17)) et A/69/6 du 14 février 2014 (www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/6 (Prog.17)). Afin de pouvoir mettre le programme de travail en œuvre il est essentiel de commencer à collecter les données dès à présent, car appliquer le modèle et obtenir des résultats régionaux sans ressources supplémentaires (consultants) prendra pas mal de temps. Il importe en outre de ne pas oublier que les résultats du projet ForFITS sont susceptibles de fournir des informations supplémentaires aux gouvernements qui doivent évaluer leurs politiques de transport en ce qui concerne leur durabilité. De plus, l'utilisation de ce modèle devrait se traduire par un précieux retour d'expériences permettant de procéder à des ajustements. Le secrétariat a pris note du caractère potentiellement sensible des résultats du projet ForFITS et il a assuré les membres du Bureau que les résultats nationaux feraient d'abord l'objet de discussions avec les gouvernements respectifs, car l'objectif principal est d'être au service des ministères des transports.

13. Le Bureau a aussi été informé des résultats du Comité directeur et du symposium du PPE-TSE qui s'est réuni les 19 et 20 novembre 2014 à Genève (document informel n^o 8) et il s'est félicité de l'élection de M. Matthias Rinderknecht, de l'Office fédéral suisse des

transports, en tant que Président pour la période 2014-2015. Le Bureau a également accueilli favorablement l'exposé que M. Björn Oriwohl, membre du Bureau, a consacré lors du symposium du PPE-TSE aux activités en matière de transport urbain menées par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5).

14. Le Bureau a soutenu la décision du WP.5 de poursuivre les travaux du Groupe d'experts sur les incidences des changements climatiques et l'adaptation des réseaux internationaux de transport ainsi que sa demande d'approbation à la prochaine session du Comité des transports intérieurs.

15. Le Bureau a noté que la vingt et unième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) se tiendrait à Paris, en France, du 30 novembre au 11 décembre 2015 avec pour objectif de parvenir à un accord universel juridiquement contraignant sur le climat. Les résultats de la COP21 sont susceptibles d'avoir d'importantes implications pour le travail du Comité.

Documents

Document informel n° 5, document informel n° 6, document informel n° 7 et document informel n° 8.

VII. Principaux faits nouveaux en matière de règlements concernant les véhicules

16. Le Bureau a été informé des fait nouveaux intervenus en matière de règlements concernant les véhicules, notamment de l'état du projet de Révision 3 de l'Accord de 1958, qui devrait être adopté par les Parties contractantes lors de la session de mars 2015 du Comité d'administration de l'Accord de 1958 et du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29).

VIII. Principaux faits nouveaux en matière de transport de marchandises dangereuses et de cargaisons fragiles

17. Le Bureau a noté que tous les projets d'amendements concernant l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) adoptés par le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 avaient été proposés par les Parties contractantes et étaient désormais considérés comme acceptés. Les versions modifiée et complétée de l'ADR et de l'ADN ont été ou vont être publiées. Le Bureau a été informé que les modifications correspondantes d'autres instruments juridiques régissant les transports ferroviaires, maritimes et aériens de marchandises dangereuses administrés par d'autres organisations avaient également été approuvées par les Parties contractantes à ces instruments et entreraient également en vigueur le 1^{er} janvier 2015, ce qui permettra d'éviter tout problème lié à des exigences contradictoires dans le transport multimodal et d'assurer au contraire l'harmonisation.

18. Le Bureau a noté que de nouvelles recommandations modifiées devraient être adoptées par le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, du Conseil économique et social, ainsi que par ses deux sous-comités. Elles devraient également être publiées en 2015 (pour être appliquées par les organisations spécialisées dans les différents modes de transport à partir du 1^{er} janvier 2017).

19. Le Bureau a noté qu'en réponse aux préoccupations exprimées par certaines délégations lors de la dernière session du Comité des transports intérieurs, la soixante-dixième session du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) (Genève, 7-10 octobre 2014) avait débattu de ses procédures de vote relatives aux processus de décision et mis sur pied un groupe de travail informel sous la direction de la Belgique qui sera chargé d'examiner la question de manière approfondie et d'en rendre compte au WP.11.

20. Il a également envisagé plusieurs options pour étendre le champ d'application de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) afin d'y inclure les fruits et légumes frais ainsi qu'en vue d'accords multilatéraux conformément à l'article 7 de l'Accord.

IX. Activités relatives à la sécurité des transports et particulièrement à la sécurité routière

21. Le Bureau a été informé par le secrétariat de ce que les organes compétents de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) avaient approuvé le Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU), ainsi que de ses répercussions potentielles au niveau mondial en termes de sécurité des transports.

22. Le Bureau a été informé des progrès réalisés dans le cadre d'un projet pilote de banque de données sur la sécurité en relation tant avec l'obligation de déclarer les incidents survenus au cours de transports intérieurs de marchandises dangereuses qu'avec l'évaluation des risques. Le Comité des transports intérieurs a encouragé les Parties contractantes qui appliquent les Règlements concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), l'ADR et l'ADN à participer activement à ce projet (ECE/TRANS/240, par. 79). Il a été convenu que le secrétariat pouvait abriter la base de données et permettre aux États membres d'y accéder par l'intermédiaire du site Web de la CEE. Une nouvelle version du module de la base de données a été mise à disposition sur le site Web de la CEE pour que le projet pilote puisse être mis en œuvre avec des données d'entrée fournies par des États membres volontaires. Lors de sa session du printemps 2015, la Réunion commune examinera les différents moyens d'introduire des données dans la base et d'en extraire des informations.

23. Le secrétariat a informé le Bureau de la suite qui a été donnée à la résolution A/66/260 de l'Assemblée générale ainsi que de plusieurs événements dans les domaines du renforcement des capacités ou du dialogue politique organisés par la CEE en collaboration avec des partenaires clefs. Il a notamment annoncé que la troisième Semaine mondiale de la sécurité routière se tiendrait du 4 au 10 mai 2015. À propos de la coopération de la Division des transports de la CEE avec des partenaires privés, un membre du Bureau a demandé des éclaircissements à propos des critères retenus pour établir ces partenariats, en particulier lorsqu'il s'agit de sécurité routière où, par exemple, le secteur des boissons alcooliques pourrait être impliqué. Le secrétariat a expliqué que de tels partenariats concernaient des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

24. Le secrétariat a également donné des informations sur les faits récents en matière de modifications réglementaires qui affectent actuellement la sécurité des transports.

X. Activités liées au transport routier et particulièrement aux progrès réalisés en vue de la modification de l'AETR et de la finalisation de l'Accord OMNIBUS

25. Le secrétariat a informé le Bureau des progrès réalisés en ce qui concerne l'amendement à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR), à la suite de la demande du Comité au Groupe d'experts de l'AETR de parvenir à un consensus pour modifier l'article 22 *bis* de l'AETR afin que toutes les Parties contractantes à l'AETR soient traitées de manière équitable.

26. Le secrétariat a également donné des informations concernant l'évolution de la finalisation de l'Accord OMNIBUS. Il sera proposé de tenir du 27 au 29 avril 2015 une session spéciale du Groupe de travail des transports routiers (SC.1) consacrée successivement à l'AETR et à la finalisation de l'Accord OMNIBUS.

XI. Activités liées aux questions douanières qui affectent les transports et particulièrement à l'application de la Convention TIR

27. Le Bureau a été informé par le secrétariat des questions non encore résolues en ce qui concerne l'application de la Convention TIR sur le territoire de la Fédération de Russie ainsi que des réactions de Parties contractantes face à ces problèmes, notamment face à l'évolution de la situation en Ukraine.

28. Le Bureau a pris note des progrès réalisés dans le cadre du projet e-TIR. À cet égard, un membre du Bureau a mis en évidence les divers accords relevant du Comité des transports intérieurs en matière de numérisation et de collecte des données concernant les marchandises (par exemple, le Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route [CMR] concernant la lettre de voiture électronique [e-CMR], Règles de Rotterdam) et il a demandé au secrétariat d'explorer les synergies possibles entre ces efforts.

29. Le Bureau a aussi été informé de la possibilité de nouvelles adhésions à la Convention TIR (Chine, Pakistan).

XII. Examen décennal détaillé de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty

30. Le Bureau a été informé de la contribution et de la participation de la CEE à la Conférence d'examen décennal détaillé de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty qui s'est tenue du 3 au 5 novembre 2014 à Vienne, ainsi que sur le Programme d'action de Vienne qui y a été adopté.

XIII. Systèmes de transport intelligent

31. Le Bureau a été informé du succès rencontré par l'atelier «phare» annuel sur les systèmes de transports intelligents (STI) qui a été coorganisé avec le Gouvernement belge les 17 et 18 novembre 2014.

32. Le Bureau a noté que le vingt-deuxième Congrès mondial sur les systèmes de transports intelligents aurait lieu à Bordeaux, en France, du 5 au 9 octobre 2015 et que la possibilité de le lier à l'atelier annuel «phare» serait examinée.

33. Afin de coordonner toutes les activités dans le domaine des systèmes de transports intelligents, le Bureau s'est prononcé pour que ces systèmes soient systématiquement couverts dans le travail du Comité des transports intérieurs ainsi qu'en faveur du renforcement de leur visibilité.

XIV. Lien entre la coopération technique et les activités analytiques

34. Le Bureau a été informé des activités de la Division des transports en matière de coopération technique et de travaux d'analyse.

35. Le Bureau a salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de deux projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement. Le premier concernait un échange de documents électroniques de douane à douane sous l'égide de la CEE. Le second projet du Compte de l'ONU portait sur le «renforcement de la connectivité des pays d'Asie du Sud et d'Asie centrale, en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés sans littoral, pour établir des liens avec les réseaux de transport et commerciaux sous-régionaux et régionaux», sous la direction de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

36. Le secrétariat a aussi communiqué des informations sur la proposition de projet du Compte de l'ONU pour le développement consacré au renforcement des capacités de certains pays en développement ou en transition en matière de gestion de la sécurité routière. Les membres du Bureau ont demandé des informations complètes sur les projets en cours en matière de coopération technique et de travaux d'analyse, sur l'état d'avancement de ces projets ainsi que sur les mécanismes de financement mis en place. Le secrétariat a informé les membres du Bureau qu'un rapport complet sur l'assistance technique et les services consultatifs ainsi que sur les activités analytiques serait remis au Comité des transports intérieurs. Il a ajouté qu'un autre document du Comité porterait sur les publications prévues pour l'exercice biennal 2016-17. Le secrétariat a informé le Bureau que tous les projets et activités de la CEE financés au moyen de ressources extrabudgétaires sont publiés sur le site Web du Comité exécutif.

XV. Connectivité et projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER)

37. Le Bureau a été informé par le secrétariat de l'état actuel des choses en ce qui concerne la gestion des projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER) et fait part de son souhait que la question de l'emplacement du siège du Bureau central du projet TER soit résolue dans les plus brefs délais. L'accord qui faisait de la Slovaquie le pays hôte de ce projet devait expirer à la fin 2014.

38. Le Bureau a aussi été informé des activités récentes du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, notamment de la tenue de la onzième session de ce groupe et des préparatifs en vue de la Conférence Europe-Asie sur le transport qui doit avoir lieu au printemps 2015 sous la présidence lettone de l'Union européenne.

39. Des informations ont été données par le secrétariat au sujet de la Conférence internationale de haut niveau sur le rôle des couloirs de transit dans la coopération internationale, la stabilité et le développement durable, qui s'est tenue les 3 et 4 septembre

2014 à Achgabat, au Turkménistan. Cette conférence, accueillie par le Gouvernement du Turkménistan et inaugurée par le Président de ce pays, était organisée conjointement par la CEE, la CESAP et l'Union internationale des transports routiers. Le Gouvernement du Turkménistan a proposé un projet de résolution sur le transport et les couloirs de transit destiné à être soumis à l'Assemblée générale et débattu à New York.

XVI. Progrès sur la voie d'un régime juridique ferroviaire unique

40. Le Bureau a reçu des informations concernant l'élaboration d'un régime juridique ferroviaire unique et les résultats des sessions du groupe d'experts créé à cet effet et chargé de préparer un cadre juridique pour le transport ferroviaire – le premier à être appliqué dans la région qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique – avec des règles équivalentes à celles qui s'appliquent aux transports routier, aérien et maritime.

41. Le Bureau a envisagé de prolonger le mandat du groupe d'experts chargé d'élaborer un régime juridique ferroviaire unique, qui expire à la fin 2014. Compte tenu de la nécessité d'organiser des réunions dans l'intervalle qui sépare la fin du mandat du groupe d'experts et la soixante-dix-septième session du Comité, le Bureau a décidé d'approuver à titre extraordinaire la prolongation d'un an de ce mandat afin de ne pas perdre l'élan donné. Le Bureau a également demandé au secrétariat de soumettre la demande au Comité exécutif pour examen à sa session de décembre 2014 et décidé d'en informer le Comité en conséquence.

XVII. Examen de points à l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session du Comité des transports intérieurs

42. Le Bureau a examiné l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session du Comité (ECE/TRANS/247) ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté (ECE/TRANS/247/Add.1).

43. Le Bureau avait décidé à sa réunion de juin que la soixante-dix-septième session commencerait par un débat de politique générale d'une demi-journée sur le thème de la mobilité et des transports urbains durables. Il a approuvé la note thématique et pris note du projet d'ordre du jour et du programme du débat de politique générale (le matin du 24 février 2015 (document informel n° 9)) en apportant les modifications et observations suivantes: i) il faut ajouter le thème de la logistique urbaine et du transport de marchandises dans au moins un des exposés des orateurs invités; ii) le modérateur devrait de préférence être un universitaire capable de naviguer entre différents sujets et de faciliter une discussion animée sur la base des exposés; iii) le débat de politique générale doit être organisé de manière à faire participer le public au débat. Le secrétariat a demandé au Bureau s'il existait une possibilité de financer les orateurs ou le modérateur.

44. Le Bureau a décidé d'organiser la session restreinte juste après le débat de politique générale, afin que l'accent soit mis sur des questions concrètes pendant toute la première journée de la session du Comité des transports intérieurs et dans l'espoir de susciter une participation de haut niveau.

45. Le Bureau s'est concentré sur les points de l'ordre du jour devant faire l'objet d'un examen, appelant des décisions ou de nature politique.

Documents

Projet de document ECE/TRANS/247 et Add.1, document informel n° 9.

XVIII. Questions diverses

A. Situation de la Division des transports en matière de ressources et de personnel

46. Le Bureau a été informé des processus de recrutement en cours au sein de la Division des transports, ainsi que des initiatives prévues pour renforcer le secrétariat en faisant appel à des fonds extrabudgétaires et au détachement d'experts nationaux mis à disposition pour renforcer des activités concrètes. Des lettres destinées aux chefs de missions de la CEE sont en préparation. Le Bureau a demandé au secrétariat de lui fournir au plus vite des informations concernant les possibles détachements, les règles applicables et les domaines de travail concernés. Le Bureau n'a pas été tenu au courant jusqu'à présent du processus de sélection destiné à pourvoir au secrétariat les deux postes d'administrateurs P-5 qui devaient commencer en janvier 2015. Le Bureau s'est dit déçu de la lenteur de ce processus et il a prié le secrétariat de procéder à l'avenir à des améliorations dans ce domaine.

47. Comme il est de tradition, le Directeur de la Division des transports a communiqué des informations détaillées sur tous les changements survenus au sein du personnel à la suite de recrutements ou lorsque des postes vacants ont été pourvus. Aucun nom n'a été articulé, par prudence, en dépit des demandes répétées de la présidence². Le recrutement d'un membre du personnel est certes une opération de longue haleine et la situation a été particulièrement difficile à cet égard en 2014 en raison du nombre extraordinairement élevé de recrutements à tous les niveaux. De plus, les récents changements intervenus en ce qui concerne la vérification des candidats par les services de ressources humaines peuvent rendre le processus particulièrement long.

48. Un membre de la Division de l'environnement de la CEE a présenté brièvement la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui se tiendra à Batoumi, en Géorgie, du 8 au 10 juin 2016) et il a invité le Bureau à envisager d'apporter une contribution sur les deux thèmes clefs de cette réunion: l'économie verte et la réduction de la pollution s'agissant des questions liées aux transports.

49. À titre d'information, ce même membre de la Division de l'environnement de la CEE a aussi présenté brièvement les réflexions en cours au sein de sa division pour trouver d'autres moyens d'améliorer la prédictibilité et la régularité des ressources extrabudgétaires, qui permettent de financer un pourcentage relativement élevé des postes du sous-programme des politiques de l'environnement.

50. Le secrétariat a mis le Bureau au courant des projets de la CEE concernant la mise au point d'un système de notification électronique, qui devrait se concrétiser dans le courant du premier trimestre de 2015.

² La sélection d'un candidat recommandé pour occuper un poste vacant passe par plusieurs étapes. Une fois que la liste des candidats recommandés a été approuvée par les organes centraux de contrôle et de supervision, la sélection finale est autorisée et confirmée par le chef du département concerné. La notification et la mise en œuvre de la décision dépendent en outre d'un examen médical et de la vérification des références. Ce n'est qu'au terme de toutes ces formalités administratives que le processus est considéré comme terminé et que son résultat peut être rendu public. Ces procédures sont conformes à l'instruction administrative ST-AI-2010-3 et aux procédures opérationnelles permanentes du Bureau de la gestion des ressources humaines.

B. Date de la prochaine réunion

51. La prochaine réunion du Bureau se tiendra dans l'après-midi du lundi 23 février 2015.
 52. Le Bureau a également noté que sa réunion suivant la soixante-dix-septième session du Comité aurait lieu dans l'après-midi du 26 février 2015.
-